



**PRÉFÈTE  
DE SAINT-BARTHÉLEMY  
ET DE SAINT-MARTIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Bureau de la réglementation, des affaires  
générales et des élections**

**Arrêté n° 2020-162/PREF/SG/BRAGE du 14 septembre 2020  
fixant la liste des candidats en vue de l'élection sénatoriale  
du 27 septembre 2020 dans la collectivité de Saint-Martin**

**VU** le code électoral et notamment l'article R.152 ;

**VU** le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**VU** la circulaire n°INTA2022892C du 28 août 2020 du Ministre de l'Intérieur relative à l'organisation des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 ;

**Vu** les candidatures déposées entre le 7 septembre et le 11 septembre 2020 à 18 heures à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et les récépissés définitifs de déclaration de candidature délivrés aux candidats ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général des services de l'État ;

**A R R E T E**

**Article 1er :**

La liste de candidats à l'occasion des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 dans la collectivité de Saint-Martin est établie comme suit (par ordre de dépôt des candidatures) :

| <b>Nom du (de la) candidat(e)</b>  | <b>Nom du (de la) remplaçant(e)</b> | <b>Nuance</b>    |
|------------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Mme PETRUS Annick                  | M. SYLVESTRE Nikomo                 | Les Républicains |
| M. ARNELL Guillaume Jacques        | Mme AFRICA Kathy                    | Divers Gauche    |
| Mme JANUARY-OGOUNDELE-TESSI Marthe | M. BURNETT Alvarado                 | Les Républicains |
| M. TROTEL Erwan                    | Mme DUPUTIE Audrey                  | Divers Centre    |

**Article 2 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Saint-Martin, le 14/09/2020  
Pour la Préfète,  
Par délégalion,  
Le secrétaire général,

Mikaël DORE